

FCP AMEN PERFORMANCE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31
DECEMBRE 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PERFORMANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PERFORMANCE arrêtée au 31 décembre 2011 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

(i) Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2011.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 30 Mars 2012

Bilan
31/12/2011
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>676 477</u>	<u>752 628</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	282 340	281 288
Obligations et valeurs assimilées	3.2	394 137	471 340
Placements monétaires et disponibilités		<u>181 306</u>	<u>679 534</u>
Placements monétaires		-	99 077
Disponibilités	3.3	181 306	580 457
TOTAL ACTIF		857 783	1 432 162
PASSIF			
Opérateurs créditeurs		4 986	4 048
Créditeurs divers		1 002	798
TOTAL PASSIF		5 988	4 845
<u>Capital</u>	3.4	<u>830 241</u>	<u>1 378 797</u>
<u>Sommes capitalisables</u>	3.9	<u>21 554</u>	<u>48 519</u>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		21 554	48 519
ACTIF NET		851 795	1 427 317
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		857 783	1 432 162

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT

31/12/2011

(Exprimé en dinars)

	Notes	Période 01/01/2011 31/12/2011	Période 01/02/2010 31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	3.5	32 601	12 155
Revenus des placements monétaires	3.6	4 447	1 476
Total des revenus de placements		37 048	13 631
Charges de gestion des placements	3.7	10 936	9 064
Revenus Nets des placements		26 112	4 567
Autres charges	3.8	1 332	901
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 780	3 666
Régularisation du résultat d'exploitation		<3 226>	44 854
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		21 554	48 519
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 226	<44 854>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 322	<5 895>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		<26 585>	27 204
Frais de négociation		<14 653>	<17 879>
Résultat non distribuable		<35 916>	3 430
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<11 136>	7 096

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

31/12/2011

(Exprimé en dinars)

	Période 01/01/2011 31/12/2011	Période 01/02/2010 31/12/2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<11 136>	7 096
Résultat d'exploitation	24 780	3 666
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5 322	<5 895>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<26 585>	27 204
Frais de négociation de titres	<14 653>	<17 879>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<564 385>	1 320 221
Souscriptions		
- Capital	193 822	2 005 700
- Régularisation des sommes non distribuables	<5 277>	16 404
- Régularisation des sommes capitalisables	10 004	72 617
Rachat		
- Capital	<748 161>	<774 000>
- Régularisation des sommes non distribuables	17 602	19 439
- Régularisation des sommes capitalisables	<32 737>	<27 764>
- Droit de sortie	362	7 824
VARIATION DE L'ACTIF NET	<575 521>	1 327 317

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2011

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN PERFORMANCE est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 1^{er} février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST.

AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN PERFORMANCE.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2011 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6- Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :**3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
Premier marché-Cote permanente				
AB	300	18 559	19 596	2,30 %
ADWYA	2 500	17 804	17 605	2,07 %
BIAT	200	15 002	14 889	1,75 %
BNA	1 887	23 858	22 678	2,66 %
GIF	4 500	27 367	25 871	3,04 %
PGH	2 862	23 067	23 391	2,75 %
SALIM	600	18 223	17 998	2,11 %
SOPAT	2 000	8 726	8 384	0,98 %
SOTUVER	2 000	19 642	19 022	2,23 %
TPR	3 000	18 014	17 853	2,10 %
TUNISAIR	16 385	27 855	27 658	3,25 %
Second marché-Cote permanente				
C CEMENT	6 000	22 900	24 318	2,85 %
SOMOCERDA11	3 000	0	1 050	0,12 %
Titres SICAV				
AMEN TRESOR	399	41 897	42 027	4,93 %
TOTAL	45 633	282 913	282 340	33,14 %

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons d'Etat

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
AB 2010	200	18 667	18 942	2,22 %
ATL 2010-1	900	72 000	73 198	8,59 %
ATLESING 010	660	52 800	53 452	6,28 %
CIL 2010/2/2	800	64 000	64 444	7,57 %
MX 2010 TB	300	30 000	30 885	3,63 %
TLG 2010/2	1 000	80 000	80 423	9,44 %
UNIFAC 2010	700	70 000	72 793	8,55 %
TOTAL	4 560	387 467	394 138	46,28 %

3.3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à 181 306 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	181 306	21,29 %
TOTAL	181 306	21,29 %

3.4- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Capital au 01/01/2011 (*)	
Montant	1 407 810
Nombre de titres	13 317
Nombre d'actionnaires	17
Souscriptions réalisées	
Montant	193 822
Nombre de titres émis	1872
Nombre d'actionnaires nouveaux	11
Rachats effectués	
Montant	-748 161
Nombre de titres rachetés	7226
Nombre d'actionnaires sortants	9
Autres effets s/capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-26 585
Régularisation des sommes non distribuables	12 325
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	5 322
Frais de négociation de titres	-14 653
Droit de sortie	362
Capital au 31/12/2011	
Montant	830 241
Nombre de titres	7 963
Nombre d'actionnaires	19

(*) Correspond au capital à la fin de l'exercice 2010 soit 1 378 797 dinars augmenté par l'incorporation des sommes capitalisables de l'exercice 2010 ainsi que leur régularisation soit 29 013 dinars.

3.5- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des actions et valeurs assimilées	4204
Revenus des titres OPCVM	6723
Revenus des obligations	21 674
TOTAL	32 601

3.6- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des Bons du Trésor bancaire	2 173
Revenus des Billets de Trésorerie	922
Intérêts des comptes de dépôt	1 351
TOTAL	4 447

3.7- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 HT dinars pour la première année d'activité et 2 000 HT dinars par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération excède les 12 000 HT dinars par an.

Désignation	Période Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Honoraires du gestionnaire	9 782
Honoraires du dépositaire	1 154
TOTAL	10 936

3.8- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1 % de l'actif net mensuel, la TCL et les services bancaires.

3.9- Sommes capitalisables :

Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « **sommes capitalisables de la période** » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « **variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation** » et au niveau de la rubrique « **capital** ».